

## Conseil d'administration Séance du 09 octobre 2020

### Délibération n°16-2020 Élection de la Présidence et de la Vice-Présidence

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Le Conseil d'administration,

- Procède à l'élection du/de la Président.e et du/de la Vice-Président.e du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.
- Précise que le/la Président.e et le/la Vice-Président.e du Conseil d'administration sont élu.e.s à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans, conformément à l'article 6 des statuts de l'EPCC approuvés par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018.

Les votes sont réalisés à main levée avec l'accord des administrateurs.

1/ EST candidat à la présidence :  
M. Marc Pottier

NOMBRE DE VOTANTS : 22  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 22  
MAJORITE ABSOLUE : 13

A OBTENU : 22 voix

M. Marc Pottier est donc déclaré élu Président du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à l'unanimité des suffrages exprimés.

2/ EST candidate à la vice-présidence :  
Mme Catherine Gentile

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20201019-delib16-2020-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2020  
Date de réception préfecture : 19/10/2020

NOMBRE DE VOTANTS : 22  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 22  
MAJORITE ABSOLUE : 12

A OBTENU : 22 voix

Mme Catherine Gentile est donc déclarée élue Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,



Marc Pottier